

◆◆
**Une question,
un conseil ?
Parlez-en à
votre médecin
ou votre
pharmacien.**

◆◆
Un vaccin efficace

La protection du nourrisson par le vaccin est très élevée, supérieure à 90%.

Un vaccin nécessaire

Chez les nourrissons à 2, 4 et 11 mois, il peut être pratiqué en même temps que d'autres vaccins.

Un vaccin simple

Il n'y a pas de rappels en dehors des situations médicales particulières.

Un vaccin sans danger

Les réactions sont peu fréquentes et non graves.

Un vaccin remboursé

L'Assurance maladie rembourse le vaccin à 65 %.



Infections à pneumocoque - Nourrissons

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner

Pour en savoir plus

 **VACCINATION
INFO SERVICE.FR**

Le site de référence qui répond à vos questions





Contre les infections graves à pneumocoque des nourrissons, il existe un vaccin efficace.

◆◆ Les méningites sont la forme la plus grave des infections à pneumocoque : 1 enfant atteint sur 10 en meurt.

Qu'est-ce que les infections graves à pneumocoque ?

Le pneumocoque est une bactérie responsable d'infections fréquentes telles que des otites, des sinusites mais également d'infections graves comme des pneumonies, des septicémies (infections généralisées de l'organisme) ou des méningites (infections de l'enveloppe du cerveau). Le pneumocoque est la 1^{re} cause de méningite chez l'enfant comme chez l'adulte. Les séquelles des méningites à pneumocoque (surdité, handicap) sont fréquentes (environ un tiers des cas), même après un traitement antibiotique adapté en milieu hospitalier.

Qui doit être vacciné ?

La vaccination contre les infections graves à pneumocoque est **obligatoire chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018** avec trois doses de vaccin à l'âge de 2, 4 et 11 mois.

Quels sont les effets secondaires ?

Dans la majorité des cas, il n'y a pas d'effets indésirables.

On peut observer dans de rares cas, une douleur ou une rougeur au point de la piqûre et une fièvre passagère.

Le vaccin est-il remboursé ?

L'Assurance maladie rembourse à 65% le vaccin contre le pneumocoque, sur ordonnance du médecin. Les mutuelles remboursent généralement la différence.

Qui peut vacciner ?

Les médecins et les infirmières sur prescription médicale peuvent vacciner.

Où se faire vacciner ?

Chez un médecin ou une infirmière, à l'hôpital, dans un centre de vaccination ou dans un centre de protection maternelle et infantile (jusqu'à l'âge de 6 ans).

◆◆ Il existe des situations médicales particulières qui nécessitent des injections supplémentaires chez les nourrissons et les enfants.